



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007322

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 21/11/2023

Séance du 06 novembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°18 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°4), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF.

M. Nathan SOURISSEAU

Mme Julie CHETTOUH, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET

Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE (à partir de la question n°19), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT

10 - Cession au profit de la SCI « Battant 67 » - Parcelle cadastrée section AZ n° 115 et moitié indivise de la parcelle cadastrée section AZ n° 116 - 67, rue Battant

Cession au profit de la SCI « Battant 67 » - Parcelle cadastrée section AZ n° 115 et moitié indivise de la parcelle cadastrée section AZ n° 116 - 67, rue Battant

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	24/10/2023	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon est propriétaire de la parcelle AZ 115 (87 m²). Ce terrain est limitrophe de la parcelle AZ 116 (39 m²) que la commune possède en indivision avec la SCI Battant 67. Des travaux de rénovation et de mise en sécurité du mur présent sur cette parcelle sont nécessaires. Ils ont été chiffrés à 15 035,40 € pour chaque co-indivisaire.

La valeur de ces parcelles communales a été évaluée à 8 500 € par la Direction de l'Immobilier de l'Etat. Il est proposé de les vendre à la SCI Battant 67 pour l'euro symbolique. En contrepartie la SCI Battant 67 prendra en charge la totalité des travaux de rénovation du mur.

La Ville de Besançon est propriétaire de la parcelle cadastrée AZ n°115 d'une contenance de 87 m² sise 67 rue Battant. Ce terrain est limitrophe de la parcelle cadastrée section AZ n°116, d'une contenance de 39 m², que la commune possède en indivision avec la SCI Battant 67.

Ces terrains sont non-constructibles de par leur classement au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Battant.

La SCI Battant 67 est propriétaire de deux petits immeubles situés de part et d'autre des parcelles AZ n° 115 et n° 116.

Elle a sollicité la commune pour acquérir la parcelle AZ n° 115 et la moitié-indivise de la parcelle AZ n°116.

Conformément à l'article L. 2241.1 du Code Général des Collectivités territoriales, la commune a saisi la Direction Immobilière de l'Etat en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale des biens à céder. Cette estimation en date du 7 avril 2023 a fixé la valeur à 8 500 €.

La parcelle AZ n° 116 comporte un mur qui nécessite des travaux de réfection et de mise en sécurité s'élevant à 30 070,80 € (15 035,40 € par co-indivis).

La SCI Battant 67 a sollicité la Ville de Besançon pour acquérir au prix d'un euro symbolique les propriétés communales précédemment citées. En contrepartie elle assumera la totalité des coûts de rénovation du mur.

Un accord est intervenu avec SCI Battant 67 en vue d'une transaction selon les modalités suivantes :

- cession à la SCI Battant 67 (ou toute personne morale ou physique que se substituerait) de la parcelle AZ n° 115 et de la moitié indivise de la AZ n° 116 au prix d'un euro symbolique,
- prise en charge des coûts de rénovation du mur et des frais d'acte par la SCI Battant 67.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la cession au profit de la SCI « Battant 67 » d'une parcelle cadastrée section AZ n° 115 et de la moitié indivise de la parcelle cadastrée section AZ n° 116, situé au 67, rue Battant, aux conditions mentionnées dans le rapport,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



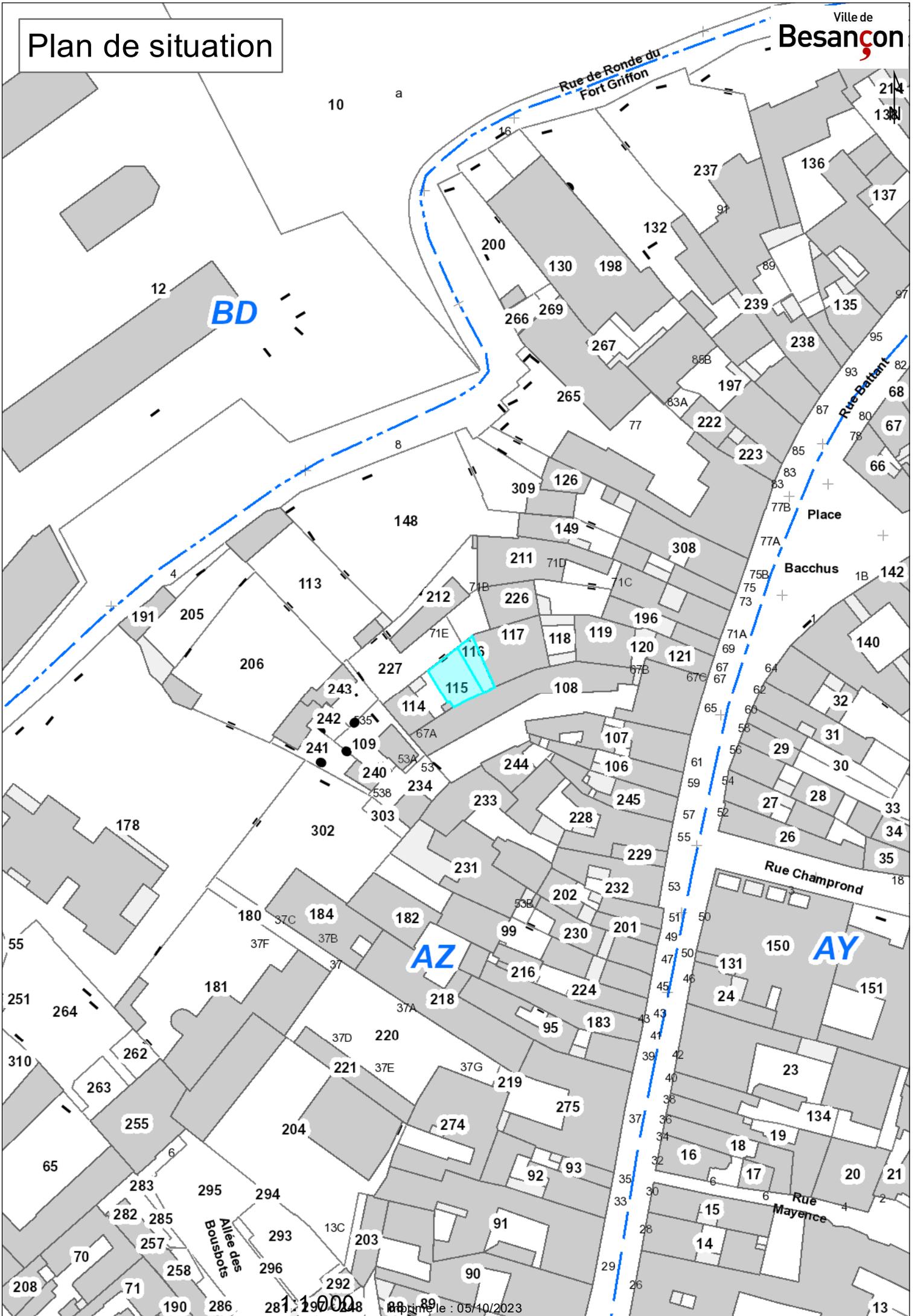
M. Nathan SOURISSEAU,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Plan de situation



© Ville de Besançon 2023

* Données cartographiques sous réserve de modifications